

VIE PRATIQUE

Agir contre la précarité énergétique

Avec un nouveau plan d'actions, le Département renforce sa lutte contre la précarité énergétique qui touche de plus en plus de ménages charentais.

La hausse continue du prix des énergies traditionnelles – l'électricité, le fuel ou encore le gaz naturel – met un nombre croissant de foyers en difficulté.

En Charente, les derniers chiffres de l'AREC Poitou-Charentes (Agence régionale pour l'évaluation environnement et climat) indiquent que 17,5 % des ménages charentais sont désormais en situation de précarité énergétique. Quelque 3 600 foyers ont reçu une aide du Département, dans le cadre du Fonds de solidarité pour le logement. La majorité d'entre elles concernait des impayés d'énergie.

Face à ces indicateurs préoccupants, le Département se mobilise afin de proposer des solutions en amont qui permettent à la fois de réduire les consommations d'énergie et le montant des factures. Les foyers les plus modestes sont en effet les plus concernés : leurs factures sont d'autant plus élevées que leur habitat est souvent mal isolé.

Améliorer 1000 logements privés

La mesure phare du nouveau plan d'action départemental, planifié sur trois ans, vise l'amélioration des performances thermiques des logements : travaux d'isolation, changement de chaudières, mise en place d'outils de régulation; « l'objectif de ce dispositif est d'améliorer les logements existants, assez anciens, en leur faisant gagner deux ou trois classes énergétiques », explique Jacques Persyn, Vice-président du Conseil

général, chargé du logement, de la rénovation urbaine et de l'énergie.

Le Département a ainsi voté une enveloppe substantielle de 6 millions d'euros, qui ira pour moitié vers les bailleurs publics sociaux. L'autre moitié encouragera les propriétaires occupants à faibles revenus à entreprendre les travaux nécessaires*. Ces mesures incitatives, associées à d'autres dispositifs (État, Région) dont peuvent bénéficier ces propriétaires, devraient permettre l'amélioration thermique de 1000 logements privés d'ici trois ans.

Sensibiliser aux économies

Le volant d'aides a également pour objectif d'inciter les bailleurs à proposer davantage de logements locatifs bon marché et économes en énergie.

Pour répondre aux besoins grandissants, le Conseil général augmente, par ailleurs, sa participation à différents dispositifs dont le Fonds de solidarité pour le logement. Géré par le GIP (Groupement d'intérêt public) Charente Solidarités, ce fonds œuvre pour le droit au logement des personnes en difficulté et les aide à faire face aux impayés d'eau, d'énergie ou de loyers.

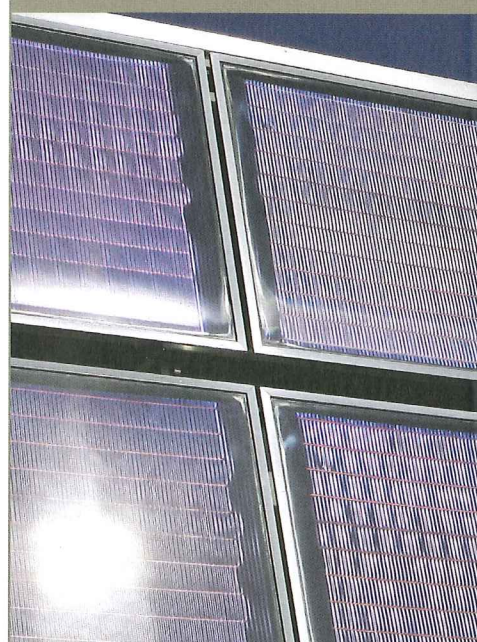
Une opération d'accompagnement social aux économies d'énergie doit également voir le jour dans le courant de l'année 2012. Dans deux zones tests de Charente, les habitants seront sensibilisés aux gestes simples >>>

ESPACE INFO ÉNERGIE

Comment réduire sa consommation d'énergie et sa facture? Pour isoler les combles, installer un chauffe-eau, choisir des vitrages lors d'une construction ou d'une rénovation... l'Espace info énergie délivre gratuitement des conseils techniques et économiques ainsi que des informations sur les aides possibles.

Prendre rendez-vous par téléphone ou sur infoenergie.cae16@wanadoo.fr), puis venir avec son projet et tous les documents nécessaires (plan du bâtiment, factures...). Les Espaces info énergie sont nés à l'initiative de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise l'énergie (Ademe). En Charente, c'est le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement qui, avec le soutien du Conseil général, a en charge cette mission. ■

CAUE, 31, boulevard Besson-Bey, 05 45 92 95 93, Angoulême.



>>> et quotidiens qui permettent aussi de réduire la facture énergétique d'un logement.

Savoir pour prévoir

Un couple est en situation de précarité énergétique lorsque son budget énergie est supérieur à 10 % de ses revenus. Pour lutter contre la précarité énergétique en Charente et évaluer le coût d'une politique efficace, le Département a procédé à sa propre étude. Quel est, en Charente, le nombre de

foyers concernés? Où sont-ils situés? Quelle est l'énergie utilisée dans les habitats à réhabiliter? Quelle est la situation des occupants?

L'enquête menée avec le concours de l'INSEE et de l'AREC Poitou-Charentes offre une cartographie détaillée de cette précarité. On apprend que la fragilité ne touche pas que les populations de la plus faible tranche de revenus mais également les personnes vivant seules dans un grand loge-

ment, ou les retraités propriétaires dont les revenus sont insuffisants pour faire face aux dépenses croissantes d'énergie ou à des travaux d'isolation.

Ces données permettent également de mesurer le nombre de ménages qui, face à une nouvelle hausse de l'énergie, franchiront le seuil de la précarité. ■

* Via les compétences du PACT Charente.

PRATIQUE

Pour toute démarche relative au logement, soutiens ponctuels ou aides pour réaliser des travaux d'isolation, informations diverses, s'adresser à la Maison départementale de l'Habitat, 57, rue Louis-Pergaud à Angoulême – Accueil téléphonique 05 45 23 59 53

Ce guichet unique rassemble :
- Le Groupement d'intérêt public (GIP) Charente Solidarités, chargé pour le Conseil général d'œuvrer en faveur du droit au logement de personnes en

difficulté, 05 45 24 46 46.

- Le PACT Charente, association spécialisée dans la conduite des travaux d'amélioration, de réhabilitation et d'adaptation de l'habitat, 05 45 95 62 02.

- L'ADIL (Agence départementale d'informations sur le logement), qui fournit à tous, en toute impartialité et neutralité, des renseignements juridiques, financiers et fiscaux touchant au logement, 05 45 93 94 95. ■

SANTÉ

Carte vitale : visa pour la santé des familles

Depuis le 1^{er} janvier 2012, la carte vitale doit être obligatoirement* présentée par les patients qui viennent consulter le service de Protection maternelle et infantile (PMI), implanté dans 23 sites du territoire charentais. Ce service, destiné aux femmes enceintes, futurs parents, jeunes enfants et leurs familles, assure à tous un accès au soin gratuit, dans le respect de la confidentialité. À la demande de la Caisse primaire d'assurance maladie, le Département est désormais remboursé à l'acte pour les prestations effectuées par

les médecins, sages-femmes et infirmières-puéricultrices du service PMI. ■

* Cette obligation concerne aussi le centre de planification et d'éducation familiale, le service des vaccinations (enfants de moins de six ans), les consultations de nourrissons. Toutes ces prestations restent gratuites pour



ÉCONOMIE

Félicitations aux nouveaux diplômés

De par leur talent, Philippe Riffaud, responsable de l'Atelier du vitrail Saint-Joseph à Rufec et son employée Flavie Bérézia, Pierre Toilon, employé à la Tonnellerie Taransaud à Merpins, ont reçu, en fin d'année, au Palais de l'Élysée, le trophée de la 24^e édition du concours Un des Meilleurs Ouvriers de France. ■

Contact et inscription à la XXV^e édition : Jean-Pierre Goursaud, Commissaire départemental 05 45 60 81 03 ou commissaire-coet16@meilleursouvriersdefrance.org